

Les nouveaux apprentis dans la fonction publique en 2016

Juin 2017

En 2016, la fonction publique a enregistré 13 148 nouveaux contrats d'apprentissage, soit une hausse de 23 % par rapport à 2015.

La fonction publique territoriale reste, en 2016, le principal employeur des nouveaux apprentis de la fonction publique avec 53 % des entrées en apprentissage, suivie par la fonction publique de l'État (43 % des entrées) et par la fonction publique hospitalière (4 % des entrées).

En 2016, la fonction publique a enregistré 13 148 nouveaux contrats d'apprentissage, soit 2 460 de plus qu'en 2015 (+23 %). Cette hausse provient essentiellement de la fonction publique de l'État (FPE) qui a recruté 2 110 nouveaux apprentis de plus qu'en 2015, soit +59 % (Figure 1).

En 2016, 77 % des nouveaux apprentis de la FPE sont embauchés par les ministères. Dans la fonction publique territoriale (FPT), les communes ont recruté six des nouveaux apprentis sur dix, auxquels il convient d'ajouter les 20 % recrutés par les établissements communaux ou intercommunaux, suivies par les départements (11 %) et les régions (6 %) (Figure 2).

La part des femmes parmi les nouveaux apprentis dans la fonction publique a progressé en 2016 : 50,5 % après 47 % en 2015. Cette augmentation s'explique par une hausse de la part des femmes dans la FPE (56 % après 48 % en 2015) et dans la fonction publique hospitalière (FPH) (63 % après 60 % en 2015). Dans la FPT, cette part reste stable à 45 % (Figure 3).

Les contrats d'apprentissage conclus en 2016 dans la FPT concernent des apprentis plus jeunes que ceux de la FPE et de la FPH. Les mineurs représentent ainsi 22 % des nouveaux contrats dans la FPT contre 8 % dans la FPE et la FPH.

En 2016, 30 % des nouveaux apprentis dans la fonction publique sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, soit +3 points par rapport à 2015. En revanche, la part des nouveaux apprentis titulaires d'un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat ou sans aucun diplôme a reculé de 4 points par rapport à 2015. Les nouveaux apprentis titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur sont plus nombreux dans la FPE (39 %) que dans la FPT et la FPH : respectivement 23 % et 24 %. Par rapport à l'année 2015, la FPE a recruté moins d'apprentis titulaires d'un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat ou non diplômés au profit d'une hausse de la part des titulaires d'un diplôme de niveau baccalauréat ou supérieur (+5 points).

Dans les deux autres versants, les structures de qualification des nouveaux apprentis restent stables.

En 2016, un peu plus de la moitié des nouveaux contrats d'apprentissage dans la fonction publique vise la préparation d'un diplôme de l'enseignement supérieur (+5 points par rapport à 2015), 28 % la préparation d'un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat (-4 points par rapport à 2015) et enfin 20 % un diplôme de niveau baccalauréat (-1 point par rapport à 2015). La part des apprentis préparant un diplôme de l'enseignement supérieur est plus importante dans la FPE (73 %, en hausse de

Figure 1 : Les entrées en contrat d'apprentissage dans la fonction publique par versant employeur

	2013	2014	2015	2016		Évolution 2016/2015 (en %)
				Effectif	Part (en %)	
FPE	725	763	3 589	5 703	43,4	58,9
FPT	7 398	7 218	6 510	6 954	52,9	6,8
FPH	692	575	590	491	3,7	-16,8
Ensemble FP	8 816	8 556	10 689	13 148	100,0	23,0

Source : Fichiers de gestion des contrats d'apprentissage - Ari@ne - Données DGEFP-DARES. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information. Champ : France entière.

Lecture : En 2016, la fonction publique a embauché 13 148 nouveaux apprentis, soit une hausse de 23,0 % par rapport à 2015.

Figure 2 : Les entrées en contrat d'apprentissage dans la fonction publique par versant et par catégorie d'employeur

		2013	2014	2015	2016		Évolution 2016/2015 (en %)
					Effectif	Part (en %)	
FPE	Ministères	205	190	2 596	4 373	76,7	68,5
	EPA sous tutelle des ministères	520	573	993	1 330	23,3	33,9
	Total	725	763	3 589	5 703	100,0	58,9
FPT	Communes	4 529	4 399	3 852	4 196	60,3	8,9
	Départements	954	1 002	855	778	11,2	-9,0
	Régions	495	452	467	415	6,0	-10,9
	Établissements départementaux	101	96	96	74	1,1	-23,2
	Établissements communaux	219	219	173	187	2,7	8,1
	Établissements intercommunaux	1 078	1 026	1 039	1 211	17,4	16,5
	Autres EPA locaux	23	24	28	93	1,3	232,4
	Total	7 398	7 218	6 510	6 954	100,0	6,8
FPH		692	575	590	491	-	-16,8
Ensemble FP		8 816	8 556	10 689	13 148	-	23,0

Source : Fichiers de gestion des contrats d'apprentissage - Ari@ne - Données DGEFP-DARES. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.
Champ : France entière.
Lecture : Parmi les nouveaux apprentis embauchés par la FPE en 2016, 23,3 % l'ont été par les EPA.

Figure 3 : Les caractéristiques des bénéficiaires des nouveaux contrats d'apprentissage dans la fonction publique (en %)

	FPE				FPT				FPH				Ensemble FP			
	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016	2013	2014	2015	2016
Sexe																
Hommes	58,6	59,2	51,8	44,3	54,7	55,0	54,5	54,7	37,1	36,6	40,2	36,6	53,6	54,1	52,8	49,5
Femmes	41,4	40,8	48,2	55,7	45,3	45,0	45,5	45,3	62,9	63,4	59,8	63,4	46,4	45,9	47,2	50,5
Âge																
15 ans	0,6	1,6	1,2	1,0	4,9	5,0	4,6	4,8	0,9	1,4	0,7	1,1	4,3	4,4	3,3	3,0
16 ans	3,6	3,1	3,1	2,5	9,6	9,5	8,2	8,4	1,8	2,8	4,0	2,4	8,5	8,5	6,3	5,6
17 ans	5,9	4,1	5,5	4,5	10,2	9,0	8,5	8,4	2,5	5,2	3,5	4,1	9,2	8,3	7,2	6,6
18 ans	7,7	6,4	11,9	9,9	13,4	13,7	13,8	14,4	6,6	8,0	8,3	11,4	12,4	12,7	12,8	12,4
19 ans	10,0	9,8	14,1	15,5	12,5	13,1	13,5	13,2	9,1	9,2	9,3	9,7	12,0	12,5	13,5	14,1
20 ans	15,3	15,0	14,5	17,2	11,6	12,2	12,9	13,0	12,1	12,2	12,1	13,1	12,0	12,4	13,4	14,8
21 ans	13,9	15,7	12,2	14,0	11,2	10,2	10,1	9,9	16,6	11,8	12,3	13,4	11,9	10,8	10,9	11,8
22 ans ou plus	43,1	44,2	37,4	35,4	26,5	27,3	28,4	27,8	50,3	49,3	49,7	44,8	29,7	30,3	32,6	31,7
Âge moyen des apprentis	21,1	21,1	21,0	21,0	19,8	19,9	20,1	20,1	21,9	21,6	22,1	21,6	20,1	20,1	20,5	20,6
Niveau de diplôme ou titre le plus élevé																
Diplôme ou titre de niveau bac +5 et plus	2,6	1,6	2,2	1,8	1,3	1,2	1,3	1,0	0,6	1,4	1,4	1,2	1,3	1,2	1,6	1,4
Diplôme ou titre de niveau bac +3 et +4	23,5	23,5	15,3	18,8	8,1	8,4	8,6	10,0	9,6	8,0	9,0	6,2	9,5	9,6	10,9	13,7
Diplôme ou titre de niveau bac +2	27,8	29,7	18,6	18,2	10,5	11,1	12,6	12,3	14,3	14,0	13,4	16,7	12,2	12,8	14,7	15,1
Diplôme ou titre de niveau bac	29,8	30,7	40,9	43,3	29,4	30,2	34,6	33,1	53,3	51,1	51,6	50,5	31,4	31,7	37,6	38,3
Diplôme ou titre de niveau CAP/BEP	10,7	6,8	15,9	10,9	27,8	26,1	23,7	23,5	16,2	16,7	14,1	16,3	25,5	23,9	20,6	17,6
Aucun diplôme ni titre	5,6	7,8	7,0	7,1	22,9	23,0	19,2	20,2	6,0	8,7	10,6	9,1	20,1	20,8	14,6	13,9
Niveau de formation préparée																
Diplôme ou titre de niveau bac +5 et plus	25,7	26,0	16,8	12,2	6,7	7,7	7,1	7,5	6,9	6,3	9,5	6,5	8,3	9,2	10,5	9,5
Diplôme ou titre de niveau bac +3 et +4	28,3	30,1	18,1	34,1	10,4	10,1	11,1	11,7	31,0	24,0	20,0	20,9	13,5	12,8	13,9	21,7
Diplôme ou titre de niveau bac +2	23,3	22,4	31,9	26,5	16,1	16,3	17,6	16,8	26,5	28,7	29,0	32,8	17,5	17,6	23,0	21,6
Diplôme ou titre de niveau bac	15,7	12,7	23,1	20,5	18,8	18,0	19,3	19,1	14,7	16,7	18,6	17,0	18,2	17,5	20,5	19,6
Diplôme ou titre de niveau CAP/BEP	7,0	8,8	10,1	6,8	48,0	47,9	44,9	44,9	21,0	24,2	22,8	22,8	42,5	42,8	32,0	27,5
Durée du contrat																
12 mois et moins	48,3	46,4	36,0	39,9	29,0	29,9	30,4	32,0	48,5	48,9	42,9	45,6	32,1	32,6	32,9	35,9
13 à 24 mois	42,1	43,5	56,5	54,0	61,4	61,7	61,7	60,1	47,4	45,2	52,4	43,2	58,7	59,0	59,5	56,8
Plus de 24 mois	9,5	10,1	7,6	6,0	9,6	8,4	7,9	7,9	4,1	5,8	4,7	11,2	9,2	8,4	7,6	7,2
Situation avant le contrat																
Scolarité	75,3	74,6	67,9	74,3	59,9	59,3	56,4	60,8	58,2	54,6	58,1	59,5	61,1	60,4	60,5	66,8
En apprentissage	10,4	7,5	4,8	4,8	12,0	13,3	13,5	12,3	5,9	8,7	6,6	6,3	11,4	12,4	10,1	8,7
Demandeur d'emploi	4,9	6,1	13,7	10,3	11,6	11,8	11,2	9,5	7,6	6,9	7,4	6,7	10,7	10,9	11,8	9,7
Salarié	6,3	7,9	9,3	6,8	10,2	9,6	12,4	11,2	23,6	26,2	23,2	24,5	10,9	10,6	11,9	9,7
Autres	3,1	4,0	4,4	3,8	6,3	5,9	6,5	6,2	4,7	3,7	4,8	3,0	5,9	5,6	5,7	5,0

Source : Fichiers de gestion des contrats d'apprentissage - Ari@ne - Données DGEFP-DARES. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.
Champ : France entière.
Lecture : En 2016, 44,3 % des apprentis dans la FPE sont des hommes.

6 points par rapport à 2015) que dans les deux autres versants : 60 % et 36 % respectivement dans la FPH et la FPT. C'est dans la FPT que les formations dans le cadre de l'apprentissage préparant à un diplôme de niveau inférieur au baccalauréat sont relativement les plus importantes : 45 % contre 23 % dans la FPH et 7 % dans la FPE en 2016.

En 2016, la durée des contrats d'apprentissage continue de diminuer : 36 % des contrats d'apprentissage dans la fonction publique ont une durée inférieure à un an (contre 33 % en 2015) et 7 % une durée supérieure à deux ans. La part des contrats sur 12 mois et moins est en hausse en 2016 quel que soit le versant de la fonction publique. En revanche, celle des contrats de plus de 24 mois baisse globalement (-0,4 point) : elle recule dans la FPE (-1,5 point) où elle est déjà relativement faible en niveau et s'accroît fortement dans la FPH (+6,5 points) où l'apprentissage est en retrait.

Avant le début de leur contrat d'apprentissage dans la fonction publique en 2016, la majorité des apprentis étaient scolarisés : 74 % dans la FPE, 61 % dans la FPT et 60 % dans la FPH. La FPE et la FPH en ont d'ailleurs recruté un peu plus en 2016 qu'en 2015. La part des apprentis préalablement demandeurs d'emploi ou salariés recule globalement et notamment dans la FPE.

En 2016, la part des nouveaux apprentis en situation de handicap reste quasiment stable : 4,6 % contre 4,7 % en 2015. Ces apprentis sont plus nombreux parmi les apprentis recrutés par la FPH : 9,9 % contre 5,5 % et 3 % parmi ceux recrutés respectivement par la FPT et la FPE. Par ailleurs, la part des nouveaux apprentis sur travaux dangereux (5,2 %) augmente en 2016 (+0,7 point par rapport à 2015). Cette hausse intervient quel que soit le versant de la fonction publique, et notamment dans la FPH et la FPT : respectivement +3,8 et +1,4 points (Figure 4).

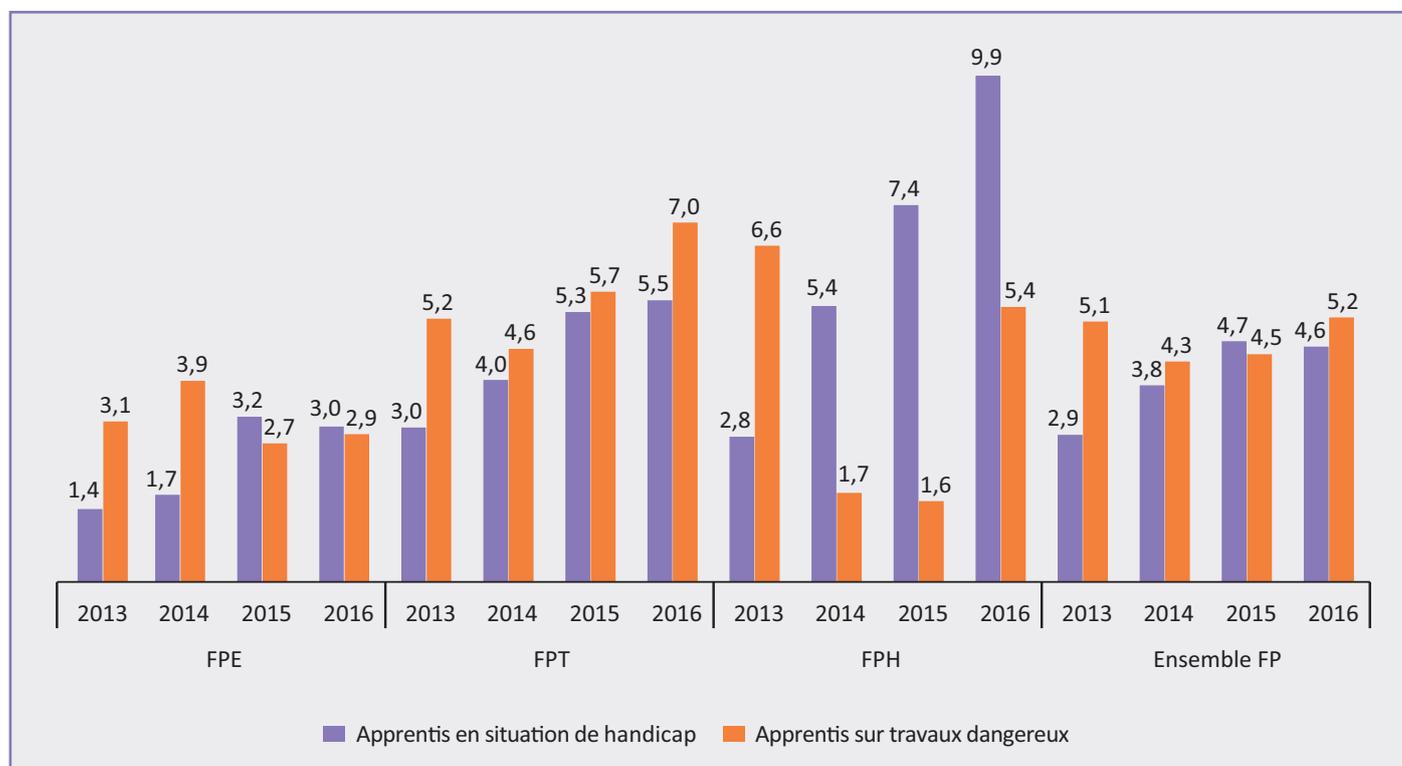
Lors de la conférence sociale de juillet 2014, le président de la République a souhaité renforcer l'ouverture de la fonction publique à l'apprentissage et lui donner une nouvelle impulsion, notamment pour atteindre 4 000 apprentis dans la fonction publique de l'État (FPE) en 2015 et 10 000 en 2016.

Aux apprentis recrutés au cours de l'année, enregistrés dans les directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte), s'ajoutent les étudiants apprentis professeurs

dont le recrutement n'est pas enregistré auprès des Direccte. Ils étaient 310 au cours de l'année 2015-2016 (+250 professeurs alternants) et 1 100 pour l'année 2016-2017.

En outre, compte tenu de la date de signature des contrats et de la durée de ces contrats, 3 400 apprentis ayant signé leur contrat en 2015 poursuivaient leur apprentissage au cours de l'année 2016. De même, 400 apprentis ayant signé un contrat d'apprentissage de deux ans ou plus en 2013 et 2014 ont ainsi poursuivi leur apprentissage dans la FPE en 2016.

Figure 4 : La part des bénéficiaires des nouveaux contrats d'apprentissage dans la fonction publique en situation de handicap et sur travaux dangereux (en %)



Source : Fichiers de gestion des contrats d'apprentissage - Ari@ne - Données DGEFP-DARES. Traitement DGAFP - Département des études, des statistiques et des systèmes d'information.
 Champ : France entière.
 Lecture : Parmi l'ensemble des apprentis embauchés par la FPE en 2016, 3 % sont en situation de handicap.

Source et champ

Source : Les données mobilisées dans le cadre de cette publication proviennent de l'enregistrement des contrats d'apprentissage auprès de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Direccte) du lieu d'exécution et de leur dépôt dans le système Ari@ne de gestion informatisé des contrats d'apprentissage.

Le décompte des nouveaux contrats d'apprentissage enregistrés s'appuie sur les remontées mensuelles en provenance des unités territoriales des Direccte, tandis que l'analyse statistique détaillée des nouveaux contrats (caractérisation des bénéficiaires) s'appuie sur la seule base de données issue d'Ari@ne. Le nombre total de contrats est donc redressé pour tenir compte d'une légère incomplétude de la base Ari@ne par rapport aux remontées mensuelles des Direccte selon la même méthode que celle appliquée par la Dares et dans les mêmes proportions.

Champ de la fonction publique : Les ministères et les établissements publics administratifs (EPA) nationaux constituent la fonction publique de l'État (FPE). Les collectivités territoriales *stricto sensu* (régions, départements, communes) et les EPA locaux forment la fonction publique territoriale (FPT). Enfin, les hôpitaux publics y compris les syndicats inter-hospitaliers, les établissements d'hébergement pour personnes âgées à budget autonome et médico-sociaux, qui sont des établissements publics sous la tutelle des collectivités territoriales, et les établissements publics locaux sociaux, constituent la fonction publique hospitalière (FPH).

Les résultats présentés dans cette publication n'intègrent donc pas les données de certains établissements qui ne relèvent pas du champ ainsi défini de la fonction publique. Il s'agit par exemple des organismes consulaires, des groupements d'intérêt public, etc.

Directeur de la publication : **Thierry Le Goff**
Rédacteur en chef : **Adrien Friez**

Stats rapides n° 30 - ISSN : 2267-6483

Département des études et des statistiques - DGAFP
139, rue de Bercy - 75572 Paris Cedex 12

RAPPORT ANNUEL

La collection Rapport Annuel rassemble les rapports publiés par la DGAFP. Le *Rapport annuel sur l'état de la fonction publique* présente, dans la partie « Politiques et pratiques de ressources humaines », les grands axes de gestion des ressources humaines et, dans la partie statistiques « Faits et chiffres », un bilan social de la fonction publique. Cette collection propose également le *Rapport annuel sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique*, dont la première édition est parue en 2014. En sont issues des brochures telles que « Chiffres-clés » et « Tableau de synthèse ».

POLITIQUES D'EMPLOI PUBLIC

Les publications regroupées au sein de cette collection traitent tous les thèmes rattachés à la gestion prévisionnelle des ressources humaines, de la gestion des connaissances à celles des compétences. Elle propose également les protocoles d'accord issus des négociations avec les organisations syndicales représentatives de la fonction publique.

CADRES DE LA FONCTION PUBLIQUE

Destinée à tous les cadres de la fonction publique - encadrement supérieur, cadres intermédiaires et de proximité - cette nouvelle collection propose des outils de management et de gestion des ressources humaines. L'objectif : fournir à ces managers des outils pour agir.

LES ESSENTIELS

Cette collection - destinée à un large public - rassemble sous forme de fiches ou de livrets pédagogiques, les informations concernant le recrutement, les concours, les carrières, la formation et, au sens large, tous les aspects du parcours professionnel des agents de la fonction publique.

OUTILS DE LA GRH

Destinée en priorité aux gestionnaires des ressources humaines, cette collection regroupe de nombreux outils d'aide au pilotage utilisés au quotidien par les services RH. Le *Répertoire interministériel des métiers de l'État* (Rime), des guides ponctuels comme *L'apprentissage dans la fonction publique de l'État*, ou encore des kits d'outils pratiques comme celui sur *Les instances médicales dans la fonction publique*, en font ainsi partie.

STATISTIQUES ET RECHERCHE SUR LA FP

Cette collection est déclinée en quatre sous-collections, destinées aux décideurs, gestionnaires, statisticiens et chercheurs : « Stats rapides » présente des indicateurs et premiers résultats ; « Point Stat » livre une analyse synthétique des résultats d'enquêtes et d'études statistiques en quelques pages ; « Documents et méthodes » propose des points d'étape sur des travaux de recherche et de méthodologie ; « Études, recherche et débats » présente des analyses approfondies, aussi bien quantitatives que qualitatives.